

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 1802-29

L'an deux mil ~~DIX HUIT~~ le ~~SEIZE~~ à ~~19 heures~~ 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant
assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire de
CANTARON

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13+1 proc
Votants : 14

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Edith LONCHAMPT – Christian DI
MARTINO – Joëlle JACOB – Patrice MARTIN – Michel CORSINI - Fabienne
GALLI – Fabrice FONTAINE – Karine FAGES DEMAIN – Peggy DALMAS –
Sandrine BARRALIS – Françoise RUSSO

Objet Signature d'un contrat
Chenil service

Absent avec procuration : Jean-Marc BLANIC
Absent : JEANROY Frédéric
Secrétaire : Fabienne GALLI

Monsieur le Maire Informe l'Assemblée délibérante que notre contrat avec la Société Chenil Services, chargée de la capture des animaux errants, la gestion de la fourrière animale et le ramassage des cadavres d'animaux, est arrivé à terme au 31 décembre 2017.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à en signer un nouveau pour une période d'un an avec reconduction tacite 3 fois, sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Le montant de leur prestation s'élèvera à 1.323 € H.T par habitant et par année.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- Décide de reconduire le contrat que la commune a avec la Société Chenil service
- Accepte le montant de 1.323 € H.T par habitant et par an,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,


Le Maire,
Gérard BRANDA